

Réunion du Conseil Municipal du 22 décembre 2016

Le vingt-deux du mois de décembre deux mil seize à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son maire, Christophe GUILLARME, celui-ci certifie que la convocation des membres en exercice était de 15.

Membres présents : Christophe GUILLARME, maire, Michel GRAND, Bernard NAULIN, Mireille PALMIER, Nathalie BLANCHARD adjoints, Joëlle BAYARD, Fabienne ETAIX, Edouard PONCET, Véronique PONTON, Fabien MARTINON, Dominique DUBOIS, Maurice ROCLE, Mireille LAURENDON

Absents excusés : Jean-Jacques COGNARD, Pierre DENIS

Secrétaire de séance : ROCLE Maurice

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière réunion.

Le compte rendu est approuvé.

ELECTION CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES – Délibération 1612001

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe,

Vu l'arrêté préfectoral n°286 du 29/09/2016 portant création du nouvel EPCI « Forez est ».

Considérant que la commune de Civens disposera au sein du conseil communautaire de l'EPCI « « Forez-Est » de 1 siège

Considérant qu'il convient ainsi de procéder à l'élection des futurs conseillers communautaires,

Considérant qu'entre deux renouvellements généraux de conseils municipaux, si le nombre de sièges attribués à la commune est inférieur au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du conseil municipal, les membres du nouvel organe délibérant sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation

Considérant que la répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne,

Considérant que la liste suivante a été déposée :

Liste A - Monsieur GRAND Michel

- Monsieur GUILLARME Christophe

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède à l'élection des conseillers communautaires du futur établissement public de coopération intercommunale « Forez-Est »

Nombre de votants : 13

Bulletins blancs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 9

Sont donc élus :

Monsieur GRAND Michel

Monsieur GUILLARME Christophe

Monsieur le Maire remercie le conseil municipal pour sa confiance et indique qu'il souhaite que Michel Grand obtienne une vice-présidence au sein de la nouvelle intercommunalité, vu la taille de notre commune et afin de défendre les intérêts des communes de la CCFF et notamment la suite du pacte fiscal.

PROJET SALLE DU BOURG

Une réunion s'est déroulée le 5 décembre en présence de l'architecte et des bureaux d'études concernés.

Monsieur le Maire a indiqué le prix que la commune souhaite investir dans la rénovation du bâtiment, soit 400 000 € HT. Une estimation sera préparée pour mi-janvier.

Cependant, les professionnels ont alerté les élus présents : la presque totalité des matériaux hormis les moellons devront être enlevés et recyclés soit parce qu'ils ne sont pas aux normes RT 2012, soit en raison de présence d'amiante, soit parce qu'ils ne supporteront pas une rénovation.

De plus la salle ayant différents niveaux, la mise en accessibilité sera difficile et onéreuse.

Dès réception de l'estimation, il faudra se poser la question de la rénovation ou non de cette salle qui n'est plus louée pour le moment.

PLANS EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES – Délibération 1612002

Monsieur Naulin expose au conseil municipal la nécessité de faire réaliser un plan de recollement eaux usées et eaux pluviales afin de l'annexer à notre PLU et le mettre en ligne.

Il rappelle que les exploitants ont l'obligation d'inscrire leur réseau sur le guichet unique (<http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr>) et de définir les zones d'implantation des ouvrages.

Outre les amendes administratives prévues par la loi, le principal risque pour la collectivité réside dans le fait qu'elle devra payer les travaux en cas d'endommagement de son réseau.

La commune de Civens est exploitante de son réseau assainissement et est inscrite sur le site, mais n'a pas de plan au bon format à intégrer au site.

De plus, ces plans seront très utiles pour l'instruction des documents d'urbanisme.

Une consultation a été lancée et nous avons reçu les devis suivants :

- SCP Pigeon-Toinon : 9500 € HT
- SCP Bouniard : 10 000 € HT
- SELAS Coavoux : 10 925 € HT

Monsieur le Maire propose de retenir le moins disant, soit la SCP Pigeon-Toinon et dit que cette somme sera prévue au budget assainissement 2017.

Le conseil valide à l'unanimité.

DEPLACEMENT CONCESSIONS CIMETIERE – Délibération 1612003

Nathalie Blanchard rappelle que des concessions abandonnées ont été reprises et les restes mortels ont été ré-inhumés dans l'ossuaire qui vient d'être créé.

Afin de réaménager le carré concerné où il reste 2 concessions entretenues (Magat/Triomphe et Pelletier), il a été proposé aux familles de déplacer leur concession aux frais de la commune. Celles-ci ont donné leur accord écrit, un devis sera donc demandé à un professionnel.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le déplacement des concessions et autorise Monsieur le Maire à commander les travaux.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Très haut débit**

Les travaux sont en cours sur la commune. Monsieur le Maire est allé à la rencontre des entreprises qui préparent les fourreaux afin de passer la fibre.

Elles ont fait part de quelques difficultés sur certains tronçons.

Monsieur le maire regrette de ne pas être assez informé par le Siel et la commission intercommunale sur le déroulement et l'avancée des travaux.

- **Dates :**

Vœux du maire le 6 janvier à 19 heures.

Rencontre annuelle élus - employés et conjoints le mardi 17 janvier

- **Cantine :** Un parent d'élève a déjeuné à la cantine, avec l'accord de Monsieur le Maire afin de donner un avis sur la prestation de Coralys. Monsieur Guillaume n'a pas encore eu le compte-rendu, par contre des informations négatives sont parvenues aux élus par l'intermédiaire de parents d'élèves. Il attend donc des informations plus précises.

TOUR DE TABLE :

- **Salle des balcons du Forez :** Dominique Dubois indique que la cuisine et les portes ne sont pas très propres.
On va demander un devis à Impec Service pour faire un nettoyage complet au moins une fois par an.
- **Bulletin Municipal** Pierre Colas termine la distribution. Il est remercié pour son dévouement. Michel Grand remercie la commission pour tout le travail réalisé pour la mise en pages en soulignant que les réunions commencent dès le mois de mai pour une impression fin décembre.

- **CMJ** Fabien Martinon présente les projets (chasse aux œufs, maisons illuminées, fête patronale, inter CMJ...)
- **Restaurant** : La vente a été signée le 12 décembre. Le nouveau propriétaire, Julien Fournier ouvrira le 1^{er} février 2017 avec une nouvelle enseigne : L'épicurien.
- **Comité des fêtes** : Fabien Martinon indique que la nouvelle équipe a une bonne dynamique et travaille sur l'organisation du concours de belote et de la fête patronale.
- **CCAS** : Nathalie Blanchard fait le point : 158 colis ont été distribués et 2 pour maison de retraite plus une participation financière pour la maison de retraite de Rozier.
130 convives présents à l'animation qui s'est très bien passée.
- **Fleurissement département** : Rapport du jury départemental : La commune est classée hors concours avec 1 fleur. Bons commentaires avec quelques recommandations.
Concernant les particuliers :
Mme Chavagneux Jeanine : 14^{ème}
Monsieur Trottet Noël : 9^{ème}
Madame Besson Michèle : Encouragements
Remise des prix le 11 février 2017 à Roanne.
- **Urbanisme et voirie** : Les travaux du lotissement « les mésanges » à Bellevue vont commencer le 4 janvier. Les travaux du carrefour aux places (trou dans la chaussée) ont été réalisés pour 1446 € TTC par l'entreprise Barou.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures

Prochain conseil le 26 janvier.